

# Fédération Internationale de Volleyball (FIVB) Volleyball

## ÉPREUVES

Tournoi à 12 équipes pour les hommes

Tournoi à 12 équipes pour les femmes

## QUOTA D'ATHLÈTES / PAR CNO

Quota d'athlètes :                    144 hommes (12 équipes de 12 athlètes par équipe)  
   144 femmes (12 équipes de 12 athlètes par équipe)  
   288 athlètes au total

Maximum par CNO :                Une (1) équipe masculine (avec un maximum de 12 athlètes) et une  
   (1) équipe féminine (avec un maximum de 12 athlètes).

## SYSTÈME DE QUALIFICATION

### 1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

- 1.1 Les fédérations nationales doivent déterminer avec leur propre CNO si la politique nationale relative au niveau technique requis pour participer aux Jeux Olympiques permet à l'/(aux) équipe(s) nationale(s) de volleyball d'obtenir une place olympique par le biais du processus de qualification tel qu'établi par le CIO et la FIVB.
- 1.2 Les fédérations nationales doivent obtenir l'approbation de leur CNO pour participer au processus de qualification olympique.
- 1.3 Dans les quinze (15) jours qui suivent les championnats continentaux 2007 correspondants, la fédération nationale et le CNO de chaque équipe qualifiée pour la Coupe du monde 2007 devront envoyer à la FIVB le formulaire d'inscription officiel de la FIVB pour la qualification olympique afin de prendre part au tournoi de la Coupe du monde 2007 au cours desquels trois(3) places seront attribuées pour chaque sexe.
- 1.4 Si une équipe qualifiée pour participer à la Coupe du monde 2007 omet d'envoyer le formulaire d'inscription officiel de la FIVB pour la qualification olympique dans les quinze (15) jours qui suivent les championnats continentaux 2007 correspondants ou choisit de ne pas participer aux Jeux Olympiques, l'équipe la mieux classée dans le même tournoi remplacera cette équipe.
- 1.5 Dans les quinze (15) jours suivant le tournoi de qualification olympique au niveau continental, les équipes ayant obtenu une place au tournoi olympique doivent envoyer à la FIVB le formulaire d'inscription officiel pour la qualification olympique. Si une équipe omet d'envoyer ce formulaire à la FIVB, l'équipe la mieux classée dans le même tournoi remplacera cette équipe.
- 1.6 Dans les quinze (15) jours qui suivent le tournoi de qualification olympique au niveau continental ou soixante (60) jours avant le début du tournoi mondial de qualification olympique, les équipes non encore qualifiées doivent envoyer à la FIVB le formulaire d'inscription officiel pour la qualification olympique afin de prendre part au tournoi mondial de qualification olympique correspondant.
- 1.7 Si une équipe obtient une place de qualification aux Jeux Olympiques et que le CNO correspondant décide de ne pas inscrire l'équipe, l'équipe la mieux classée, non déjà qualifiée, dans le même tournoi remplacera cette équipe.

- 1.8 Pour le volleyball, douze (12) places pour les équipes féminines et douze (12) places pour les équipes masculines seront vacantes.
- 1.9 Les équipes seront prises en considération pour la participation aux différents tournois de qualification selon la formule mentionnée ci-dessous.

## 2. VOLLEYBALL – HOMMES ET FEMMES

Il y a en tout douze (12) places pour le tournoi olympique de volleyball hommes et douze (12) places pour le tournoi olympique de volleyball femmes.

### 2.1 **Pays hôte** **1 place**

La Chine se voit accorder directement une (1) place dans le tournoi olympique de volleyball messieurs et une (1) place dans le tournoi olympique de volleyball dames.

### 2.2 **Championnats continentaux 2007 / Coupe du monde 2007** **3 places**

Les trois (3) meilleures équipes des Coupes du monde masculine et féminine 2007 se qualifieront pour les Jeux Olympiques de 2008 à Beijing. Seules les équipes qui participeront aux championnats continentaux 2007 pourront se qualifier pour les épreuves de Coupe du monde 2007.

#### a) CHAMPIONNATS CONTINENTAUX 2007

**Période** : 1 – 30 septembre 2007

**Participants** : pas moins de quatre (4) équipes du même continent conformément au règlement continental;

#### b) COUPES DU MONDE MASCULINE ET FÉMININE 2007

**Période** : Femmes : 1 – 15 novembre 2007

Hommes : 16 – 30 novembre 2007

**Lieu** : Japon

**Participants** : l'équipe du pays hôte, les cinq (5) champions continentaux, les six (6) meilleures équipes suivantes selon le règlement de Coupe du monde pour un total de douze (12) équipes.

Les équipes terminant première, deuxième et troisième aux Coupes du monde masculine et féminine se qualifieront pour les Jeux Olympiques de 2008 à Beijing.

### 2.3 **Tournois continentaux de qualification olympique** **5 places**

**Période** : 1er décembre 2007 – 15 janvier 2008. Après les épreuves de Coupe du monde, chacune des cinq (5) confédérations organisera, aussitôt que possible et au plus tard le 15 janvier 2008, un (1) tournoi continental de qualification olympique (avec ou sans groupes de pré-qualification).

**Participants** : pas moins de quatre (4) équipes du même continent sont nécessaires pour chaque tournoi. Seuls les pays qui ne se seront pas déjà qualifiés pour les Jeux Olympiques de 2008 à Beijing pourront s'inscrire aux tournois continentaux de qualification olympique.

Le vainqueur de chacun de ces tournois sera qualifié pour les Jeux Olympiques de 2008 à Beijing lorsque le tournoi se déroule avec la participation de quatre (4) équipes au moins.

Les tournois continentaux auxquels participeront moins de quatre (4) équipes ne seront pas reconnus pour la qualification olympique, mais les équipes concernées auront le droit de s'inscrire à l'un ou l'autre des tournois mondiaux de qualification olympique tels que décrits au point suivant.

## 2.4 Tournois mondiaux de qualification olympique

3 places

La FIVB organisera jusqu'à trois (3) tournois mondiaux de qualification olympique qui décideront des trois (3) places restantes ainsi que de toute place continentale (non disputée) qui n'aurait pas été attribuée du fait qu'un (1) ou plusieurs continents n'auraient pas organisé de tournoi de qualification olympique conformément aux modalités établies au point 2.3 ci-dessus.

**Femmes – 1 tournoi**

**Période** : durant la semaine se terminant le 12 mai 2008

**Lieu** : Japon

**Places déterminées** : trois (3) places ainsi que toute place continentale non-disputée, en accord avec les règlements de la FIVB concernant les tournois mondiaux féminins de qualification olympique

**Hommes – 3 tournois**

**Période** : entre le 12 mai et le 8 juin 2008

**Lieux** : Japon, pays 2 et pays 3

**Places déterminées** : trois (3) places ainsi que toute place continentale non-disputée, en accord avec les règlements de la FIVB concernant les tournois mondiaux masculins de qualification olympique

**Participants** : S'il n'y a qu'un seul tournoi, il devra compter pas moins de huit (8) équipes non encore qualifiées à la suite de la Coupe du monde ou des tournois continentaux de qualification olympique.

S'il y a plus d'un tournoi, chacun d'eux devra se dérouler avec au moins quatre (4) équipes participantes non déjà qualifiées à la suite de la Coupe du monde ou des tournois continentaux de qualification olympique et qui doivent avoir participé aux championnats continentaux 2007 correspondants.

Seules les équipes non déjà qualifiées pour les Jeux Olympiques peuvent participer.

**QUALIFICATION DU PAYS HÔTE**

Le pays hôte, la Chine, se voit automatiquement attribuer une place pour le tournoi olympique de volleyball masculin, ainsi qu'une place pour le tournoi olympique de volleyball féminin.

**PÉRIODE DE QUALIFICATION**

1 - 30 septembre 2007	Championnats continentaux
1 - 15 novembre 2007	Coupe du monde féminine (JPN)
16 - 30 novembre 2007	Coupe du monde masculine (JPN)
1 décembre 2007 - 15 janvier 2008	Tournois continentaux de qualification olympique
Semaine se terminant le 12 mai 2008	Tournoi mondial féminin de qualification olympique (JPN)
12 mai – 8 juin 2008	Tournois mondiaux masculins de qualification olympique (JPN, pays 2 et pays 3)
23 juillet 2008	Date limite à laquelle les CNO devront avoir soumis leurs formulaires d'inscription au comité d'organisation des Jeux de 2008 à Beijing.

**DATES / PROCESSUS DE CONFIRMATION DES PLACES**

Dans les quinze (15) jours suivant chaque tournoi de qualification olympique, la FIVB confirmera par écrit les places aux fédérations nationales et aux CNO des équipes qualifiées.

Dès réception de la confirmation par la FIVB de la qualification au tournoi olympique de volleyball, les fédérations nationales et les CNO devront confirmer leur participation à la compétition olympique de 2008 dans les quinze (15) jours, par écrit à la FIVB. Si la confirmation n'est pas reçue par la fédération nationale et le CNO, la FIVB remplacera l'équipe qualifiée par l'équipe la mieux classée dans le même tournoi qui n'aura pas déjà été qualifiée pour les Jeux Olympiques.

**RÉATTRIBUTION DES PLACES INUTILISÉES**

Si le CNO d'une équipe qui s'est qualifiée choisit de ne pas participer aux Jeux Olympiques de 2008 à Beijing, l'équipe sera remplacée par l'équipe la mieux classée dans le même tournoi et qui n'aura pas déjà été qualifiée pour les Jeux Olympiques.

# Fédération Internationale de Volleyball (FIVB) Volleyball de plage

## ÉPREUVES

Tournoi à 24 équipes pour les hommes

Tournoi à 24 équipes pour les femmes

## QUOTA D'ATHLÈTES / PAR CNO

Quota d'athlètes :                    48 hommes (24 équipes de 2 athlètes par équipe)  
   48 femmes (24 équipes de 2 athlètes par équipe)  
   96 athlètes au total

Maximum par CNO :                Deux (2) équipes masculines (de 2 athlètes par équipe) et deux (2) équipes féminines (de 2 athlètes par équipe).

## SYSTÈME DE QUALIFICATION

### 1. PRINCIPES GÉNÉRAUX

- 1.1 Avant le début du processus de qualification olympique, les fédérations nationales doivent déterminer avec leur propre CNO si la politique nationale relative au niveau technique requis pour participer aux Jeux Olympiques permet à l'/(aux) équipe(s) nationale(s) de volleyball de plage d'obtenir une place olympique par le biais du processus de qualification tel qu'établi par le CIO et la FIVB.
- 1.2 Les fédérations nationales doivent obtenir l'approbation de leur CNO quant à leur participation au processus de qualification olympique.
- 1.3 Pour le volleyball de plage, vingt-quatre (24) places pour les équipes masculines et vingt-quatre (24) places pour les équipes féminines seront vacantes.
- 1.4 Si une équipe se qualifie par le biais de la qualification olympique, son CNO et sa FN sont priés de confirmer sa participation aux tournois de volleyball de plage en envoyant avant le 23 juillet 2008 le formulaire d'inscription officiel pour la qualification olympique, par fax et courrier électronique à la FIVB et au CIO. Le CNO a l'obligation d'envoyer ce formulaire au CIO et à la FIVB. Le 23 juillet 2008 est également la date limite à laquelle le comité d'organisation des Jeux de 2008 à Beijing doit recevoir les formulaires d'inscription soumis par les CNO.
- 1.5 Si le CNO et la FN d'une équipe qualifiée pour participer aux tournois de volleyball de plage omettent d'envoyer à la FIVB et au CIO le formulaire d'inscription officiel de la FIVB pour la qualification olympique avant le 23 juillet 2008, ou choisissent de ne pas participer aux Jeux Olympiques, l'équipe suivante la mieux classée selon le classement olympique (en tenant compte toutefois du quota par pays) remplacera cette équipe.
- 1.6 Le classement olympique qui sera rendu définitif le 27 juillet 2008 sera composé uniquement des équipes pour lesquelles le CNO et la FN ont envoyé en temps voulu le formulaire d'inscription pour la qualification olympique et qui comptera au moins 8 participations aux tournois de qualification olympique.
- 1.7 Les équipes seront prises en considération pour la participation aux différents tournois de qualification selon la formule mentionnée ci-dessous.

**2. VOLLEYBALL DE PLAGE – HOMMES ET FEMMES**

- 2.1 Toutes les équipes composées de deux (2) athlètes inscrits dans chaque division pourront accumuler des points au cours des tournois de qualification olympique désignés, organisés dans le monde entier entre le 1<sup>er</sup> janvier 2007 et le 20 juillet 2008.
- 2.2 Au cours de ces deux saisons, les équipes seront libres de choisir les tournois de qualification olympique auxquels elles désirent participer.
- 2.3 Parmi tous les tournois de qualification olympique auxquels elles auront effectivement pris part, seuls les points marqués lors de leurs huit (8) meilleurs résultats seront pris en compte pour déterminer leur position dans le classement olympique de la FIVB pour le volleyball de plage.
- 2.4 Le 21 juillet 2008 au plus tard, la FIVB établira le classement mondial et le classement olympique pour le volleyball de plage qui comprendra 24 équipes par sexe ayant pris part à au moins huit (8) tournois officiels de qualification olympique de la FIVB entre le 1<sup>er</sup> janvier 2007 et le 20 juillet 2008. Parmi les 24 équipes par sexe, la FIVB attribuera également des places à des continents non qualifiés sur la base de l'équipe ou des équipes admissible(s) les mieux classées selon le classement mondial, ainsi qu'au pays hôte.
- 2.5 Les championnats continentaux reconnus par la FIVB comme tournois de qualification olympique pourront également être pris en compte parmi les huit (8) meilleurs résultats d'une équipe si ces championnats continentaux sont programmés avant le 20 juillet 2008. S'il y a deux résultats aux championnats continentaux, un seul (le meilleur) sera pris en compte.
- 2.6 Le 21 juillet 2008 au plus tard, la FIVB publiera le classement olympique comportant les 24 équipes admissibles par sexe.
- 2.7 En cas d'égalité de points entre deux ou plusieurs équipes à l'issue du processus de qualification olympique, les critères suivants s'appliqueront pour déterminer l'équipe ou les équipes pouvant se qualifier pour les Jeux Olympiques de 2008 :
- 2.7.1 Le total des points de qualification accumulés en équipe tout au long des tournois de qualification olympique depuis janvier 2007 jusqu'au 20 juillet 2008 ; s'il y a toujours égalité
- 2.7.2 Le nombre total de tournois de qualification olympique dans lequel une équipe a participé au cours de la période comprise entre janvier 2007 et le 20 juillet 2008 ; s'il y a toujours égalité
- 2.7.3 Les meilleurs performeurs en équipe aux tournois de qualification olympique au cours de la période comprise entre janvier 2007 et le 20 juillet 2008.
- 2.8 Pour le 23 juillet 2008 au plus tard, la FIVB recevra le formulaire d'inscription officiel pour la qualification olympique de la part des CNO/FN ayant qualifié une ou plusieurs équipes. À la même date, le comité d'organisation des Jeux de 2008 à Beijing recevra les formulaires d'inscription soumis par les CNO concernés.
- 2.9 Pour le 27 juillet 2008 au plus tard, la FIVB établira le tableau olympique définitif pour Beijing 2008, remplaçant toute équipe qui éventuellement ne pourrait obtenir la confirmation nécessaire de son CNO et de sa FN avant le 23 juillet 2008.
- 2.10 Les vingt-quatre (24) équipes de chaque division qui auront gagné le droit de prendre part au tournoi de volleyball de plage à Beijing en 2008 seront les suivantes :
- 2.10.1 Classement de qualification olympique (23 places)
- Les vingt-trois (23) premières équipes selon l'ordre du classement de qualification olympique établi par la FIVB seront qualifiées. Les équipes les mieux classées (maximum deux (2) par pays) seront automatiquement sélectionnées.
- 2.10.2 Principe d'universalité (autant de places que nécessaire)
- Afin de respecter le principe d'universalité des Jeux Olympiques, dans le cas où un continent n'aurait aucune équipe qualifiée, selon le point 2.10.1 ci-dessus, la 23<sup>e</sup> place au classement de qualification olympique (et, le cas échéant, la 22<sup>e</sup> place, etc.) sera attribuée à l'équipe admissible (participation en tant qu'équipe dans au moins huit (8) tournois de qualification olympique officiels entre le 1<sup>er</sup> janvier 2007 et le 20 juillet 2008)

la mieux classée pour ce continent selon le classement mondial au 20 juillet 2008. Comme une place par sexe sera accordée à la Chine comme pays hôte, le continent asiatique sera considéré comme déjà représenté tandis que d'autres continents peuvent toujours qualifier une équipe selon les termes de cet article.

#### 2.10.3 Pays hôte (jusqu'à deux (2) places)

Comme n'importe quel autre pays, le pays hôte peut qualifier jusqu'à deux (2) équipes par le système normal, soit s'il a deux équipes classées parmi les vingt-trois (23) premières équipes au classement de qualification olympique.

Dans le cas où le pays hôte n'a aucune équipe qualifiée, une (1) place sera attribuée à l'équipe admissible (participation en tant qu'équipe dans au moins huit (8) tournois de qualification olympique officiels entre le 1<sup>er</sup> janvier 2007 et le 20 juillet 2008) la mieux classée du pays hôte selon le classement mondial au 20 juillet 2008.

2.11 Le 21 juillet 2008, la FIVB devra envoyer aux CNO et FN concernés la liste des 24 équipes qualifiées (hommes/femmes) en vertu des art. 2.10.1, 2.10.2 et 2.10.3 ainsi que celle des athlètes ayant participé à au moins huit (8) tournois officiels de qualification olympique reconnus par la FIVB. Ces athlètes pourront être considérés comme des suppléants éventuels. Les CNO devront ensuite confirmer au BOCOG l'inscription par nom de leurs athlètes qualifiés et d'un remplaçant par athlète pour remplacement éventuel en cas de force majeure.

2.12 Pour résoudre les éventuels cas de "force majeure" dûment constatés par la FIVB :

2.12.1 Sur proposition de la fédération nationale correspondante, un CNO pourra inscrire, avant le 23 juillet 2008, deux (2) athlètes supplémentaires par équipe qualifiée, choisis parmi ceux qui auront participé à au moins huit (8) tournois officiels de qualification olympique.

2.12.2 Ces athlètes pourront, si cela est nécessaire, être autorisés à remplacer un membre d'une équipe dûment qualifiée dans l'incapacité de concourir, et ce, jusqu'à ce que se tienne la réunion préliminaire, avant la compétition.

2.12.3 Dans le cas où une équipe qualifiée pour les Jeux Olympiques (les deux athlètes) se retire pour cause de blessure ou cas de "force majeure", la place de qualification sera alors attribuée à l'équipe admissible suivante la mieux classée selon le classement mondial au 20 juillet 2008, en respectant la limite de deux (2) équipes par CNO. (NB : équipe admissible : participation en tant qu'équipe dans au moins huit (8) tournois de qualification olympique officiels entre le 1<sup>er</sup> janvier 2007 et le 20 juillet 2008).

Dans le cas où une équipe (les deux athlètes) qualifiée selon le principe de l'universalité (tel que décrit au paragraphe 2.10.2) se retire pour cause de blessure ou cas de "force majeure", la place de qualification sera alors attribuée à l'équipe admissible suivante la mieux classée du même continent selon le classement mondial au 20 juillet 2008. (NB : équipe admissible : participation en tant qu'équipe, dans au moins huit (8) tournois de qualification olympique officiels entre le 1<sup>er</sup> janvier 2007 et le 20 juillet 2008).

<b>PÉRIODE DE QUALIFICATION</b>	
1er janvier 2007 - 20 juillet 2008	Période de qualification pour les tournois de qualification olympique (championnats du monde, tour mondial et épreuves finales des championnats continentaux reconnus par la FIVB)
Avant le 21 juillet 2008	La FIVB publiera le classement olympique avec les 24 équipes qualifiées par sexe et comptant le minimum requis de 8 participations (maximum 2 équipes par pays). Ces 24 équipes comprendront les places éventuellement attribuées aux continents non qualifiés et la meilleure ou les meilleures équipes du pays hôte.
23 juillet 2008	Date limite à laquelle les CNO/FN doivent envoyer à la FIVB le formulaire d'inscription officiel obligatoire pour la qualification olympique. Date limite fixée pour la réception

par le comité d'organisation des Jeux de 2008 à Beijing des formulaires d'inscription soumis par les CNO.

Avant le 27 juillet 2008

La FIVB établira le tableau de tournoi définitif et le calendrier olympique sur la base des formulaires d'inscription soumis par chaque CNO/FN à la FIVB et par les CNO au BOCOG.

#### **DATES / PROCESSUS DE CONFIRMATION DES PLACES**

La FIVB aura jusqu'au 21 juillet 2008 pour déterminer l'ordre du classement de qualification olympique. Le même jour, la FIVB confirmera par écrit les places à la fédération nationale et au CNO de chacune des équipes qualifiées, et ce pour les 24 places par sexe.

Si la FN et le CNO ne donnent pas leur confirmation avant le 23 juillet 2008, la FIVB remplacera l'équipe qualifiée par l'équipe non qualifiée la mieux placée, conformément à son règlement.

#### **RÉATTRIBUTION DES PLACES INUTILISÉES**

Les places inutilisées seront réattribuées en premier lieu selon le processus mentionné dans le système de qualification ci-dessus et en second lieu, conformément au règlement de la FIVB.